



**Rapport de suivi de la mise en œuvre
Plan de Gestion des Matières résiduelles**

Bilan 2016

Avril 2017

TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIPE DE TRAVAIL..... 2

TABLE DES MATIÈRES 3

MISE EN CONTEXTE..... 4

INTRODUCTION..... 4

DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROGRAMME DE SUIVI..... 5

MISE EN ŒUVRE EFFECTUÉE EN 2016 – BILAN ANNUEL 6

BILAN QUANTITATIF DE LA GMR DE LA MRC :..... 10

BILAN ÉLIMINATION :..... 10

MISE EN CONTEXTE

Suite à la mise en place de nouvelles exigences pour la redistribution de la redevance à l'élimination de matières résiduelles, par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), la MRC de Charlevoix et l'ensemble des municipalités visées par un PGMR doivent produire, chaque année, un rapport de suivi de la mise en œuvre de leur PGMR. Ce rapport de suivi, couvrant l'année précédente, doit être rendu public, au plus tard le 30 juin de chaque année. Un avis de mise en ligne du rapport avec un hyperlien fonctionnel permettant d'accéder au document doit parvenir au Ministre avant cette date pour éviter des pénalités de retard. L'avis doit être transmis à l'adresse suivante : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

Le rapport de suivi doit fournir un aperçu général de l'avancement des mesures inscrites dans le PGMR et doit contenir minimalement les éléments exigés par le MDDELCC. L'annexe 1 –Formulaire pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances à l'élimination de matières résiduelles, doit être complété et joint au rapport.

INTRODUCTION

Chaque municipalité régionale de comté (MRC) est, depuis le 1er janvier 2001, obligée, selon la *Loi sur la qualité de l'environnement*, d'élaborer un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour son territoire. Le premier PGMR de la MRC de Charlevoix est entré en vigueur en mai 2004 et il présentait la situation de l'époque (2001-2002) relativement à la gestion des matières résiduelles ainsi que les orientations et les objectifs de récupération et valorisation par type de matières et par provenance, lesquels découlent de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. Ce plan présentait aussi les moyens d'action nécessaires pour atteindre les objectifs de récupération et valorisation, de même que l'échéancier de réalisation, le budget dédié aux activités de gestion ainsi que le programme de suivi.

Afin de pouvoir, année après année, répondre aux réalités du milieu, un programme de suivi efficace est un outil essentiel à la mise en œuvre du PGMR. La MRC de Charlevoix a donc réalisé son rapport de suivi, bilan 2016, afin de présenter l'avancement de la mise en œuvre

de son plan de gestion des matières résiduelles. Le programme de suivi permet de vérifier l'atteinte des objectifs ainsi que le respect de l'échéancier fixé dans le PGMR.

Il est à noter que le PGMR révisé (2016-2020) est entré en vigueur le 25 janvier 2017. En effet, le PGMR doit être révisé cinq ans après son entrée en vigueur en vertu de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Le PGMR a été révisé selon le plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et selon les lignes directrices publiées en juillet 2013.

DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROGRAMME DE SUIVI

Le Comité de suivi du PGMR de la MRC de Charlevoix est composé de deux maires (Baie-St-Paul et St-Hilarion), 3 conseillers (St-Urbain, Petite-Rivière-St-François et L'Isle-aux-Coudres), 1 citoyen (Les Éboulements) (*Le citoyen des Éboulements est l'ancien président de l'UPA de Charlevoix-Ouest et s'occupe donc du côté agricole en même temps*), et finalement d'un représentant des gens d'affaires de Charlevoix. **Vous pouvez voir la liste des représentants à la page Équipe de travail.*

Le comité de suivi se rencontre une à deux fois par année pour la présentation du bilan annuel, pour superviser les étapes de mise en œuvre et pour vérifier la portée des actions proposées dans le PGMR. Le comité de suivi peut faire des recommandations (suggestion de modifications ou autres) lors des rencontres afin d'améliorer les moyens mis en œuvre si la façon de procéder n'est pas suffisante à l'atteinte des objectifs. Les recommandations du comité de suivi sont par la suite présentées au Conseil des maires qui décide ou non d'aller de l'avant avec ces dernières.

Les objectifs du programme de suivi du PGMR sont de vérifier annuellement :

- L'application du plan de gestion;
- L'atteinte des objectifs;
- L'efficacité des actions privilégiées dans le PGMR.

Ce programme permet donc de mesurer le niveau d'avancement du PGMR, de cibler les points forts et les points faibles du plan de gestion et, le cas échéant, de prendre les mesures adéquates pour améliorer la situation.

MISE EN ŒUVRE EFFECTUÉE EN 2016 – BILAN ANNUEL

Secteur résidentiel		Les matières recyclables				
#	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
1	Collecte sélective à 2 voies	Contrat collecte matières recyclables 2013-2017.	MRC de Charlevoix	100 % des résidences, des multilogements, ICI	contrat de collecte des matières recyclables de 5 ans 2013-2017, octroyé à Gaudreau environnement. Nouveauté collecte : ICI avec conteneur chargement avant bleu selon les besoins. Coût du contrat en 2016 : 407 103 \$.	
2	Campagne de sensibilisation et de promotion	Sensibilisation de la population au principe 3RVE.	MRC de Charlevoix	En continu	Mise à jour régulière du site Internet de la MRC.	
		Développement et diversification des outils d'information et sensibilisation.			Diffusion de l'émission « ça se passe chez vous » sur les ondes de la télévision communautaire de Charlevoix-Ouest (TVCO). L'émission aborde les différents sujets de la GMR (recyclage, collecte matières organiques, RDD, herbicyclage, compostage, etc.) et est diffusée aux 15 jours.	
					Journal GMR « Journal vert l'avenir » (1 parution / an), Publication mensuelle dans le journal local (messages, capsules, trucs, bande dessinée traitant de la GMR).	
Secteur résidentiel		Les matières putrescibles				
#	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
4	Conclure des ententes avec un organisme pour valoriser les résidus verts	Mettre en place une collecte de sapins de Noël.	MRC de Charlevoix	En continu janv. 2014	Point dépôt pour arbre de Noël à l'écocentre de St-Urbain, arbres déchiquetés par la Coop de l'arbre.	
		Mettre en place des collectes annuelles de feuilles mortes.		Déc. 2015	Contrat de collecte des résidus verts 2016-2018, octroyé à Aurel Harvey & fils au coût de 18 500 \$/an.	
				En continu	Deux (2) collectes réalisées en 2016 (printemps et automne). 39 tonnes de résidus verts compostés aux Vergers Pedneault de L'Isle-aux-Coudres. Entente de compostage avec les Vergers Pedneault sans frais pour la MRC. Un lieu de dépôt volontaire pour les résidus verts est aussi accessible dans les écocentres, 34 tonnes ont été valorisées par Compospro en 2016.	
5	Sensibiliser la population à l'herbicyclage	Informar la population de la meilleure façon d'entretenir leur pelouse, distribuer des fiches techniques sur l'entretien annuel du gazon et sur l'alternative aux fertilisants et pesticides.	Municipalités	100 % des résidences d'ici 2015	Sensibilisation au niveau du site Internet de la MRC, dépliant de sensibilisation disponible à la MRC et dans les municipalités. Parution d'un avis (bande dessinée) dans le journal local.	
6	Interdire feuilles et pelouses au L.E.S.				Règlementation adoptée par les municipalités, en 2012.	
7	Promotion du compostage domestique		MRC de Charlevoix	Atteinte des objectifs de valorisation de 60 % des matières organiques pour 2015.	Vente de composteurs et de bacs de cuisine subventionnés par la MRC pour encourager le compostage.	Vente totale depuis 2004 : 759 composteurs domestiques.
9	Mise en place d'une collecte de matières organiques.	Développer un projet de collecte porte-à-porte dans les zones plus urbanisées de la MRC.			Contrat de collecte et transport des matières organiques de 3 ans (2016-2018) octroyé à Gaudreau environnement au coût de 101 292\$ pour 2016.	
					Contrat de traitement des matières organiques (2014-2016) octroyé à Compospro au coût de 60 112 \$ pour 2016. Nouveau contrat 2017-2019 octroyé à Compospro inc.	

Secteur résidentiel		Les matières putrescibles				
#	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
9	Mise en place d'une collecte de matières organiques (suite)	Développer un projet de collecte porte-à-porte dans les zones plus urbanisées de la MRC.	MRC Charlevoix	Atteinte des objectifs de valorisation de 60 % des matières organiques pour 2015.	Les six municipalités maintenant desservies en zone urbanisée, et même pour tous à L'Isle-aux-Coudres. Dans le PGMR, l'objectif de 60 % représentait 771 Tm à valoriser. En 2016, nous avons valorisé 678 Tm grâce à la collecte des bacs bruns, 73 Tm dans celle des résidus verts ainsi que 76 Tm de compost produit par le compostage domestique, ce qui représente 827 Tm. Il faut ajouter à ce tonnage une quantité détournée de l'élimination par notre programme de sensibilisation à l'herbicyclage, mais il est difficile d'évaluer une quantité.	
Secteur résidentiel		Écocentres (dépôts volontaires)				
11	Instauration d'un réseau d'écocentres sur le territoire	Implantation de 3 écocentres pour les résidus de CRD, d'encombrants, de textile et revente de produits et matériaux réutilisables.	MRC de Charlevoix	Agrandissement écocentre St-Urbain en 2014-2015	3 écocentres : St-Urbain (2009), Isle-aux-Coudres (2010) et Baie-St-Paul/Petite-Rivière (2011). Ouverture de l'Écoboutique, nouveau bâtiment dédié exclusivement au réemploi à l'écocentre de St-Urbain.	
Secteur résidentiel		Les Textiles				
12	Soutenir les friperies	Faire de la sensibilisation et apporter un support technique aux friperies.	MRC de Charlevoix et Philtex (récupérateur des vêtements)	En continu	Promotion des friperies dans les dépliants de la MRC sur les intervenants en GMR. En 2009, ajout d'une remorque pour la récupération des vêtements pour les surplus dans les friperies, à l'écocentre de St-Urbain.	
14	Intégrer des cloches de réception des textiles	Intégrer des cloches aux projets de parc à conteneurs.		Intégrer aux écocentres pour 2015	Présence de la remorque à l'écocentre de St-Urbain et implantation d'une cloche placée à l'écocentre de St-Urbain en 2014.	
Secteur résidentiel		Les encombrants				
15	Sensibilisation aux alternatives de gestion	Inciter les gens à avoir recours aux services des organismes de réutilisation du milieu.	MRC de Charlevoix	En continu	Journal GMR « vert l'avenir » publié chaque année, avis dans les journaux et information site Internet et dépliant sur les écocentres. Émission TVCO.	
16	Faire la collecte des encombrants séparée de la collecte des ordures	La gestion indépendante de ces 2 activités ouvre la porte aux solutions de rechange à l'enfouissement. La MRC a mis en place un réseau de 3 écocentres sur son territoire depuis 2009.		En continu	Collecte sur réservation (printemps-automne) et transport dans les écocentres pour le tri, la valorisation ou réutilisation de ce qui est possible. Entente prise avec l'entrepreneur Éric Tremblay au coût de 5 574 \$ pour 2 collectes en 2016.	
17	Intégrer la collecte des encombrants aux écocentres			En continu	Tous les articles en bon état seront acheminés à l'Écoboutique afin d'y être vendus à prix modique.	
Secteur résidentiel		Les résidus domestiques dangereux (RDD)				
20	Programme de récupération de la peinture par la société d'État Éco-peinture	Installer des bacs Éco-peinture dans chaque municipalité.	MRC de Charlevoix	En continu	Point de dépôt pour la récupération de la peinture dans chaque municipalité. Agrandissement des types de matières récupérées par Laurentides Ressources (piles, huiles, fluocompactes, antigel...). Le coût de traitement RDD pour 2016 est de 13 689 \$.	
22	Campagne de sensibilisation et information	Sensibiliser la population à la récupération des RDD afin de protéger notre environnement.		En continu	Réalisation d'un journal GMR (bilan de l'année) à chaque année. Dépliant sur les RDD ainsi que site Internet de la MRC. Émission TVCO.	
	Responsabilité élargie des producteurs	Programme de récupération des technologies de l'information et communication (TIC).	ARPE Québec	En continu	Mise en place du programme de récupération des TIC en partenariat avec ARPE Québec. Le système déjà en place avec les CFER est maintenu, mais les coûts sont payés par ARPE.	

Secteur ICI						
#	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
28	Campagne de sensibilisation	Sensibilisation axée sur les entreprises afin de favoriser l'application du principe des 3RVE à l'interne.	MRC Charlevoix	En continu	La MRC a reçu le certificat niveau 3-performance échelon or du programme ICI on recycle et fait de la promotion à ce sujet. Renouvellement du certificat en 2018.	
29	Rencontres des entreprises	Rencontres par secteur ou individuelles pour échanger sur leurs besoins par rapport aux possibilités de valorisation qu'offre la région.		D'ici 2015	Cas par cas selon les problématiques et besoins rencontrés par les ICI qui nous contactent. Partenariat avec la réserve de la biosphère de Charlevoix pour des rencontres d'entreprises pour promouvoir la certification ICI on recycle.	
31	Obligation bac ou conteneur pour collecte sélective	Chaque ICI doit participer à la collecte des matières recyclables de la MRC.		Interdiction élimination papier - carton.	Réalisé à 100 % en 2014. Réglementation et collecte par conteneur chargement avant pour chaque gros producteur de matières recyclables, collecte obligatoire.	
Secteur ICI Matières putrescibles						
38	Offrir le système de collecte des matières putrescibles aux ICI (type résidentiel)	Collecte avec des bacs roulants bruns de 240 litres, non adaptés aux gros producteurs de matières organiques.	MRC de Charlevoix	D'ici 2015	Ajout en 2016 de bacs dans certains ICI du territoire de la MRC, non obligatoire, car bacs de 240 litres et horaire de collecte non favorable pour les grosses quantités, surtout en période hivernale.	
Secteur ICI Les encombrants						
16	Faire la collecte des encombrants séparée de la collecte des ordures	La gestion indépendante de ces 2 activités ouvre la porte aux solutions de rechange à l'enfouissement. La MRC a mis en place un réseau de 3 éco-centres sur son territoire depuis 2009 ainsi qu'une collecte bisannuelle des encombrants.	MRC de Charlevoix	En continu	2 collectes effectuées en 2016 (printemps et automne), les collectes sont offertes sur réservation autant aux ICI qu'aux citoyens.	
Secteur CRD						
40	Émettre un règlement municipal pour la récupération des matériaux secs.		Municipalités	D'ici 2015	Reporté en 2017.	
	Recycler, valoriser les résidus de béton, de brique et d'asphalte	Recycler grâce aux éco-centres les résidus apportés par les citoyens et ICI en petite quantité.	MRC de Charlevoix	Recycler, valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte	3 camions, 10 roues (environ 23 Tm) ont été récupérées en 2016 dans les éco-centres. Coûts : 945 \$.	
41	Ajouter une clause au permis municipal de construction et de démolition	Exiger du demandeur la quantité de matériaux secs générés selon les différentes activités prévues pour améliorer le suivi.	Municipalités	D'ici 2015	Reporté en 2017.	

Secteur TNO						
#	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
42	Implanter un système de recyclage	Pour le parc des Grands-Jardins (SÉPAQ) et la Zec des Martres.	MRC de Charlevoix	D'ici 2015	6 conteneurs chargement avant installés dans différents secteurs du parc des Grands Jardins en 2013. Ajout d'une clause au devis pour la collecte, à l'année, de la SÉPAQ. 1 conteneur bleu ajouté à la Zec des Martres.	
45	Offrir un service de collecte	Service de collecte pour certains ICI réparti sur le TNO de la MRC.		D'ici 2008.	Prochain appel d'offres : inclure SÉPAQ pour collecte des déchets et la Zec des Matres	inclure dans l'appel offres de 2020
Lieu d'enfouissement sanitaire Mesures pour optimiser les performances environnementales du LES						
	Suivi post-fermeture du L.E.S. de la MRC		MRC de Charlevoix		Des travaux d'entretien du recouvrement final ont été effectués au LES.	
	Suivi du centre de transbordement des déchets (Transtors)	Suite à la fermeture du lieu d'enfouissement, la MRC, Gaudreau environnement et Gesterra ont mis en place, en 2009, un nouveau système de transbordement des déchets : les Transtors.			Rapport annuel du centre de transfert des déchets effectué. Ménage du terrain effectué chaque année pour récolter les papiers et sacs qui ont pu s'envoler lors du transvidage.	
Plan directeur des boues						
51	Aucune mesure dans le PGMR 98-2008	Les boues de fosses septiques sont présentement récoltées et traitées par une compagnie privée, Sani-Charlevoix.	Secteur privé et citoyens		Remis à plus tard, prochain PGMR 2016-2020.	
52	Collecte des boues municipales		Municipalités	L'Isle-aux-Coudres : collecter les boues des étangs de rétention (septembre 2013) et faire sécher (lit de séchage). Des analyses seront effectuées ultérieurement afin de déterminer le potentiel de valorisation agricole.		
				St-Hilarion a vidé les boues de ses 3 bassins de station d'épuration et a fait de l'épandage des boues humide dans des champs, en 2016.		
				Petite-Rivière-St-François : Deux décanteurs vidés chaque année par Sani Charlevoix, boues transportées dans leur installation pour le traitement.		
Programme de suivi						
53	Évaluer la mise en œuvre du PGMR	Réalisation du bilan de l'année 2016 en janvier 2017.	Comité suivi PGMR	Une à deux rencontres par année, en continu	La rencontre de 2016 a eu pour sujet les modifications à apporter au projet suite aux consultations publiques pour le PGMR 2016-2020.	

BILAN quantitatif de la GMR de la MRC :

Bilan GMR MRC Charlevoix - Valorisation									Écocentres			Totales matières valorisées
Bilan GMR MRC Charlevoix (en Tonne métrique)		Collectes sélectives (verre, papier, carton, métal, plastiques)			Résidus domestiques dangereux (RDD)	Résidus verts	Compostage domestique	Valorisation matières organiques	St-Urbain	Baie-St-Paul	Isle-aux-Coudres	
années		secteur municipal	centre commercial	secteur ICI					St-U	BSP	IAC	
obj.valo. 2011-2015	%	60	70		75	60						
	T.m.	710	N/D		40	771						
2015		1292	21	595	18	54	225	570	467	22	114	3360
		1908				849			603			
2016		1293	21	625	23	73	76	678	495	24	169	3477
		1939				827			688			

Au niveau du tableau de bilan pour la valorisation, le calcul utilisé pour déterminer le nombre de tonnes détournées de l'élimination par le compostage domestique a été modifié et fait en sorte que la quantité valorisée a diminué par rapport aux années subséquentes.

BILAN ÉLIMINATION :

Élimination des déchets de la MRC de Charlevoix de Charlevoix				
Année	Quantité Tm.	Lieu d'élimination	Remarque	Mode de calcul du tonnage
2014	6597	L.E.T. Gesterra	Tous les déchets de la MRC ont été transportés chez Gesterra.	Balance au L.E.T.
2015	6575	L.E.T. Gesterra	Tous les déchets de la MRC ont été transportés chez Gesterra.	Balance au L.E.T.
2016	6539	L.E.T. Gesterra	Tous les déchets de la MRC ont été transportés chez Gesterra.	Balance au L.E.T.

Pour conclure, l'année 2016 nous a permis d'améliorer grandement les services aux citoyens au niveau du réemploi avec l'ouverture de l'Écoboutique dédié exclusivement au réemploi à l'écocentre de Saint-Urbain.

Au niveau de la collecte de matières organiques, l'ensemble des résidents de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres ont maintenant accès à la collecte porte-à-porte des matières organiques, ce qui signifie que les six municipalités de la MRC sont desservies (zone plus urbanisée pour les 5 autres municipalités).

La MRC a poursuivi la révision de son plan de gestion de matières résiduelles 2016-2020 et ce dernier est entré en vigueur le 25 janvier 2017.